

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2016

**PRESENTS** : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGAOURDAT Michel, BOURROUILH Daniel et LAGRANGE Jérôme, adjoints – Mmes CASADAVANT Monique – MONCAUBEIG Muriel – QUENIN Hélène – MM BERROGAIN Nicolas – LACROUTS Cédric – LEMBEYE Pascal – POUYMIROO Jean Jacques –

**ABSENTS** : Mmes BELLEGARDE Anne – LAILHACAR Corinne – MM. JOUAN Thierry – OLIVE Michel –

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur BOURROUILH Daniel

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

### **1 – Contentieux toit salle des sports : requête devant le Tribunal Administratif**

*La requête devant le Tribunal Administratif a été présentée en Conseil Municipal*

### **2 – Fiscalité 2017 et création d'une taxe ordures ménagères (principe)**

*A compter de 2017, une taxe sur les ordures ménagères va être créée assise sur les valeurs locatives du foncier bâti dont le montant devra avoisiner les 10 %. Le but de la création de cette taxe est d'harmoniser la fiscalité des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de LACQ ORTHEZ.*

*Actuellement, la Commune de LUCQ DE BEARN verse au titre des attributions de compensations la somme correspondant au montant des redevances payées par les foyers de LUCQ DE BEARN qui avaient été fiscalisés au moment de la création de la Communauté de Communes de LACQ.*

*La création de la taxe d'ordures ménagères entraînerait une hausse de la fiscalité assez significative. Pour atténuer les effets de cette hausse, une baisse des taux de la taxe foncière de la Commune et d'habitation de la Communauté de Communes est envisagée*

### **3 – Demande de certificat d'urbanisme MOUSQUES Jean Marie**

*Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme de M. MOUSQUES Jean Marie sur un terrain d'environ 1 750 m<sup>2</sup> contenu dans la parcelle BV 65 jouxtant le lotissement de Darrè Lous Casaous.*

### **4 – Location parcelle communale**

*La parcelle BC 17p d'une superficie de 2 ha 13 faisant l'objet du bail accordé à M. BERGEZ LESTREMEAU Pierre et qui prend fin le 31 décembre 2016, devient disponible. Il est décidé d'attribuer cette parcelle communale par tirage au sort courant janvier 2017.*

### **5 – Assurance statutaire du personnel : adhésion aux deux contrats proposés par le Centre de Gestion**

*L'adhésion aux contrats d'assurance groupe (SOFAXIS) proposés par le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 4 ans a été acceptée.*

### **6 – Présentation du projet CHACAM ! par les membres de l'association**

*Le projet d'activités culturelles CHACAM a été présenté par les membres de l'association.*